



Lyon, 28 avril 2009

**APRIL Mobilité, spécialiste de la protection sociale à l'étranger,  
lance la nouvelle version de son contrat « Ambassade » :**  
**plus de souplesse pour l'assurance santé des expatriés  
grâce à une grande modularité**

**Les expatriés se suivent mais ne se ressemblent pas**

On estime que plus de 230 000 Français quittent « définitivement » la France chaque année. Au total, près de 2,390<sup>1</sup> millions de Français sont expatriés dans le monde. Un chiffre qui ne cesse de croître : depuis 1995, le taux de croissance moyen annuel des expatriés français s'élève à 3.9%<sup>2</sup>.

Cette population se caractérise par une très grande diversité :

- diversité des motivations à s'expatrier : opportunité salariale, attractivité de poste, aspiration pour entreprendre avec moins de contraintes, raisons familiales, émigration étudiante ou fiscale.
- diversité des salaires : 26,5 % gagnent moins de 15 000 € par an et 26,3% gagnent plus de 60 000 €<sup>2</sup>.
- diversité des situations familiales : 2/3 sont en couple et 1/3 sont célibataires ou divorcés.
- diversité des besoins de protection sociale : Sophie (36 ans, mariée, 1 enfant) expatriée en Angleterre doit faire face à des délais d'attente très longs ; Marc (ingénieur de 27 ans, célibataire) installé en Chine souhaite être uniquement couvert pour le « gros risque » ; Gaël (étudiant en commerce international) en partance pour le Mexique n'a pas de dépenses régulières en optique et dentaire ; Nicole et Jean-Marc (retraités en Tunisie) souhaitent une couverture complète leur assurant de pouvoir faire face à tout imprévu ; etc.

Il n'existe donc pas de profil type de l'expatrié et les besoins de cette population sont au contraire très variables ! En revanche, il est une caractéristique commune à tous les expatriés : **la recherche d'une protection sociale**. Cette attente **apparaît comme la seconde<sup>2</sup> préoccupation des Français préparant leur départ, après la recherche de logement** (lorsque la préparation du départ n'est pas gérée par l'employeur).

<sup>1</sup> Source : Les monographies de Contribuables et associés ; Le coût réel de l'immigration en France par Jean-Paul Gourévitch – Mars 2008

<sup>2</sup> Source : Enquête sur l'expatriation des Français en 2008 – Maison des français à l'étranger



## Le nouveau contrat « Ambassade »

**Fidèle à la démarche d'évolution permanente de ses offres pour répondre aux attentes évolutives des « personnes mobiles », APRIL Mobilité a entièrement revisité son contrat « Ambassade ».** Destiné spécifiquement aux expatriés, ce contrat accompagne depuis 1975 plusieurs milliers de nouvelles personnes choisissant chaque année de s'expatrier à travers le monde.

Depuis son lancement le contrat a constamment évolué ; s'adaptant à chaque nouvelle version aux nouveaux souhaits exprimés par les expatriés.

## La personnalisation maximale des garanties

Selon une enquête CSA de juin 2008, 58 % des consommateurs d'assurance appellent de leurs vœux une plus grande personnalisation des contrats au moyen d'options répondant au plus près à leurs besoins.

La version 2009 du contrat Ambassade a ainsi été spécifiquement conçue pour offrir le **maximum de possibilités de couvertures selon les différents profils d'expatriés. Ces derniers sont libres de ne sélectionner que les garanties qui correspondent réellement à leurs besoins et peuvent ajuster le niveau de leur protection à leur budget.**

Après avoir fait la part belle (dans sa précédente version en 2004) à l'introduction de garanties préventives, de médecines douces et d'accompagnement psychologique pendant l'expatriation et durant la phase délicate du retour, cette nouvelle version du contrat « Ambassade » garantit également **le choix et l'adaptation des garanties aux besoins réels des expatriés.**

Ainsi, quel que soit leur pays d'expatriation, les expatriés ont le **choix entre 3 offres :**

- « Essentielle » (pour un montant total de remboursement de 200 000 € et des niveaux de couverture basiques),
- « Medium » (pour un montant total de remboursement de 300 000 € et des niveaux de couverture intermédiaires),
- « Extenso » (pour un montant total de remboursement de 500 000 € et des niveaux de couverture confortables).

Chacune de ces offres comportant **3 types de couverture au choix au 1<sup>er</sup> euro** : hospitalisation seule ; hospitalisation + médecine courante ; et hospitalisation + médecine courante + optique-dentaire.

Par ailleurs, les remboursements sont effectués à 100 % des frais réels, dans la limite de certains plafonnements. **Le futur expatrié peut également choisir un niveau de remboursement à 80 % ou 90 % des frais réels** et diminuer ainsi le montant de ses cotisations.



Cette aspiration à la personnalisation maximale des offres est également illustrée dans le module de souscription en ligne. A partir de quelques questions simples, le candidat à l'expatriation peut cerner ses besoins en assurances et choisir une couverture « à la carte ».

Ce contrat s'adapte à toutes les bourses grâce à des cotisations santé qui s'échelonnent de 22 € à 2 089 € par mois en fonction des garanties sélectionnées, du pays d'expatriation et de la situation familiale.

APRIL Mobilité offre des facilités de paiement grâce au règlement mensuel des cotisations, sans frais supplémentaire !

### **Des garanties et services complémentaires très utiles**

En outre, le contrat « Ambassade » propose des garanties optionnelles complémentaires très utiles comme :

- des garanties d'assistance rapatriement étendues : rapatriement médical, 24h/24, à domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté en cas de maladie ou d'accident, prise en charge des frais de transport de l'expatrié vers son pays d'origine en cas de décès ou de maladie d'un proche,
- la responsabilité civile vie privée,
- le versement aux proches d'un capital en cas de décès ou de perte d'autonomie,
- le maintien du paiement d'une partie du salaire pendant une période déterminée en cas d'arrêt de travail.

Puisqu'à l'étranger, il est très pratique de consulter en ligne, 24h/24, toutes les informations relatives à son contrat, le site [www.aprilmobilite.com](http://www.aprilmobilite.com) permet notamment :

- de consulter en temps réel les décomptes de remboursement, l'état des appels à cotisations et le mode de règlement,
- de consulter les garanties et conditions générales,
- de payer en ligne par carte bancaire ses échéances.

**A noter :**

**Les Français expatriés bénéficiant d'un contrat de travail français et par conséquent de la Sécurité Sociale ou adhérent à la Caisse des Français à l'Étranger peuvent également bénéficier de ces nouvelles garanties avec le contrat « Rubelles + », qui intervient en complément de leur régime de base.**



### **A propos d'APRIL Mobilité**

Depuis plus de 30 ans, APRIL Mobilité est le spécialiste de la protection sociale des personnes vivant hors de leur pays de nationalité, pour des séjours de courte ou longue durée. APRIL Mobilité conçoit, gère et vend des contrats d'assurance (garanties frais de santé, assistance rapatriement, prévoyance, RC, bagages) pour plus de 42 000 voyageurs et expatriés (étudiants à l'étranger, particuliers expatriés, étrangers séjournant en France, salariés et travailleurs indépendants en missions). APRIL Mobilité bénéficie d'un réseau de 4000 professionnels d'assurance en France et dans les D.R.O.M. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros en 2008.

### **Contact presse**

**Kaélia - Marie-Charlotte Peltier : 04 72 00 35 83 / [marie-charlotte.peltier@kaelia.fr](mailto:marie-charlotte.peltier@kaelia.fr)**